

COMPTE RENDU

du Conseil municipal de Loos du

3 décembre 2015

L'an deux mil quinze, le trois décembre à dix-sept heures,

Le Conseil Municipal de la Ville de LOOS s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame Anne VOITURIEZ, Maire, suite à la convocation qui lui a été adressée le 24 novembre 2015 et dont une copie a été affichée à la porte de la Mairie.

A l'unanimité,

le Conseil désigne en qualité de secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Monsieur Armand FORNACIARI.

Le secrétaire procède à l'appel. Le nombre de membres composant le Conseil est de 35, dont 35 en exercice et 26 présents à l'ouverture de cette séance :

Présents :

Mme Anne VOITURIEZ, Maire

M. Christophe MAERTENS, M. Armand FORNACIARI, M. José-Manuel CASTRO, Mme Fabienne DESAVOYE, Mme Brigitte MARTEL (à partir du vote de la délibération 2015-12-03-05), Mme Catherine CADART, Mme Francine HAMEAU, M. François BENNASSAR, Mme Catherine GRIERE, adjoints

M. Bruno HELLE (à partir du vote de la délibération n°2015-12-03-05), M. Dominique ROUSSEL, Mme Claudine PIERQUIN, M. Nicolas DETERPIGNY, Mme Annie BOSMAN, M. Alain DESSEVE, Mme Brigitte BALDEYROU, M. Jordan DUBAR (à partir du vote de la délibération 2015-12-03-07), M. Matthieu MONTIGNIES (du vote de la délibération 2015-12-03-05 à la délibération n°2015-12-03-12), Mme Pascale BLONDEL, M. Christian ALBERIC, Mme Ingrid SERRURE, M. Benjamin GRESILLON, Mme Sabine TRAMONTANA, Mme Élisabeth MASQUELIER, M. François VERDONCK, Madame Valérie CONSEIL, M. Daniel GRUSZCZYNSKI, Mme Sandrine ROUSSEL, M. Jean-Luc MUNRO (à partir du vote de la délibération n°2015-12-03-03), conseillers municipaux.

Excusés :

Mme Pascale LOQUET (pouvoir à Monsieur MAERTENS)

Mme Brigitte MARTEL (pouvoir à Mme CADART jusqu'au vote de la délibération n°2015-12-03-04)

M. Baptiste DESPIERRES (pouvoir à M. CASTRO)

M. Bruno HELLE (pouvoir à Mme GRIERE à partir du vote de la délibération n°2015-12-03-05)

Mme Sophie WERQUIN (pouvoir à M. ROUSSEL)

M. Jordan DUBAR (pouvoir à M. DETERPIGNY jusqu'au vote de la délibération 2015-12-03-06)

M. Matthieu MONTIGNIES (pouvoir à Madame le Maire jusqu'au vote de la délibération 2015-12-03-04, puis à partir du vote de la délibération n°2015-12-03-13)

M. Jean-Claude PLANQUE (pouvoir à M. VERDONCK)

Excusé sans pouvoir :

M. Jean-Luc MUNRO (jusqu'au vote de la délibération n°2015-12-03-02)

Absent :

Monsieur Jean-Claude PUCHAUX

Madame le Maire constate que le quorum est atteint. Le conseil peut valablement délibérer.

Madame le Maire ouvre la séance en rappelant les circonstances des attentats du 13 novembre 2015, et des manifestations d'hommage, solennelles et spontanées, qui se sont tenues par la suite.

Une cérémonie d'hommage a été organisée en mairie de Loos le 17 novembre, pour rappeler les valeurs républicaines et humaines de la France, et affirmer que ce qui nous réunit est plus fort que ce qui nous sépare.

LECTURE DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

Monsieur FORNACIARI donne lecture du compte rendu de la séance précédente du Conseil Municipal, qui s'est tenue le 24 septembre 2015.

Monsieur VERDONCK a fait part d'une demande écrite de rectification du compte rendu.

Madame le Maire rappelle que le compte rendu présente une synthèse des délibérations, des décisions et des débats du conseil municipal, sans en reprendre l'intégralité. Au surplus la demande de modification fait l'objet d'une question orale lors de la présente séance, une réponse précise sera donc apportée. La demande de Monsieur VERDONCK ne sera donc pas prise en compte, ce que ce dernier regrette. Madame le Maire indique en outre que la rectification demandée était sans rapport avec l'objet de la délibération débattue.

Adopté par :

27 voix pour : groupe «Choisir Loos »

6 contre : groupe «Socialiste et personnalités de Loos»

DECISIONS DU MAIRE

Madame le Maire rend compte au Conseil des décisions suivantes, prises depuis la précédente séance eu égard à la délégation accordée en vertu de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales :

- | | |
|------------|--|
| 9/09/2015 | Marché de prestations de services pour le diagnostic acoustique de l'état sonore initial de l'espace François Mitterrand (attributaire : Bureau Veritas Agence Nord Pas de Calais – 14 rue du Haut de la Cruppe – 59650 VILLENEUVE D'ASCQ) |
| 9/09/2015 | Marché de prestations de services pour le diagnostic amiante avant travaux – Centre Social Arago (attributaire : EX'IM-Parc d'activité Les Près Bâtiment 2 – 2 rue Denis Papin – BP 70221 – 59654 VILLENEUVE D'ASCQ) |
| 9/09/2015 | Marché de fournitures pour l'acquisition de licences Microsoft Office 365 (attributaire : BECHTLE-LE XENIUM-CS 11028-67129 MOLSHEIM CEDEX) |
| 9/09/2015 | Marché de fournitures de sérigraphies adhésives pour le parc automobile de la ville (attributaire : DIF PRINT – 268 rue Nationale – 59000 LILLE) |
| 9/09/2015 | Marché de fournitures pour l'acquisition de tableaux blancs interactifs (attributaire : P.A. COMMUNICATION – 625 rue du Louet – 59870 BOUVIGNIES) |
| 9/09/2015 | Marché de prestations de services pour l'étude topographique du Centre Social Arago (attributaire : MA-GEO – 51 rue Boulevard de Strasbourg – 59044 LILLE CEDEX) |
| 19/09/2015 | Marché de prestations de services de transport pour les enfants des centres de loisirs et des écoles (attributaire : MOURA en groupement avec la Société CATTEAU – 5 rue Delval – 59249 FROMELLES) |
| 29/10/2015 | Règlement des honoraires d'un avocat dans le cadre d'une autorisation d'ester en justice |
| 3/11/2015 | Marché de prestations de services : maintenance, entretien et extension des SSI et systèmes de désenfumage (attributaire : SA Flandres Protection Incendie – 30 rue Berthelot – 59160 LOMME) |

Aucune observation.

INFORMATIONS

Le conseil municipal est informé :

– Du décès de la mère de Madame Loquet, adjointe : Le conseil municipal lui adresse son soutien et sa compassion.

- Des mesures prises à Loos suite à la déclaration « d'Etat d'urgence » : Madame le Maire indique que deux arrêtés préfectoraux ont été pris le 14 novembre relativement à la mise en œuvre de l'état d'urgence à compter de ce même jour, et à l'interdiction de la vente à emporter de boissons alcoolisées entre 20h et 8h à compter du 14 novembre 2015 à 20h. Madame le Maire a également adressé plusieurs courriers : à Monsieur le Préfet pour demander des renforts d'effectifs et des informations relatives à la sûreté de la Ville, à l'Inspecteur d'Education Nationale pour demander la présence physique des enseignants aux entrées et sorties d'écoles, au directeur de PCL pour connaître les mesures spécifiques prises aux abords de l'établissement classé SEVESO, aux bailleurs sociaux, aux commerçants, aux présidents d'associations et aux représentants des cultes loossois afin de les sensibiliser sur les mesures de sécurité. Toutes ces prises de contact ont été détaillées en commission « démocratie partagée ». Les manifestations loossoises ont été maintenues, exceptée la déambulation de la Saint-Nicolas : en revanche le Téléthon et le marché de Noël seront organisés le week-end de la Saint-Nicolas.

- Des dates prévisionnelles du conseil municipal pour l'année 2016 : Les conseillers sont informés des cinq dates retenues en 2016, à savoir les 27 janvier, 30 mars, 23 juin, 29 septembre et 8 décembre.

- Du bilan du fonctionnement des centres de loisirs été et Toussaint 2015 : Un bilan quantitatif et qualitatif a été adressé préalablement au conseil municipal, ainsi que Madame le Maire s'y était engagée : la commission « vivre ensemble » pourra répondre aux questions spécifiques sur ce sujet.

- De l'avancée du protocole de préfiguration en « NAP » : Le 17 décembre, les maires de la Métropole concernés par ce dossier se rendront à Paris afin de définir le projet de développement urbain. Une convention viendra ainsi préciser le contenu des actions et leur financement dans le cadre de l'ANRU.

Les projets de délibération inscrits à l'ordre du jour sont ensuite discutés.

1. ADMISSIONS EN NON VALEUR

Monsieur le Trésorier Principal de Loos les Weppes n'a pu recouvrer certaines sommes suite à un procès verbal de carence, à des recherches infructueuses, à une décision d'effacement de dette ou enfin en raison d'un montant inférieur au seuil de commandement.

Monsieur MAERTENS propose donc au conseil municipal d'admettre ces sommes en non-valeur à hauteur de 6 688,54 € et imputées au compte 6541-01.

Madame MASQUELIER indique avoir demandé le tableau récapitulatif de ces admissions en non-valeur lors d'un précédent conseil municipal. Elle se réjouit de la stabilité des sommes admises en non-valeur et rappelle qu'en décembre 2014 le Maire avait estimé dans la presse que 200 000 € étaient dus à ce titre du fait de l'inaction de l'ancienne majorité municipale.

Monsieur MAERTENS rappelle qu'il s'agit d'une délibération technique mais souligne que des progrès ont été accomplis : si le total des sommes admises en non-valeur atteignait effectivement 200 000 € en décembre 2014, il s'est réduit à 134 000 € en octobre 2015. Il rappelle que lorsque le trésorier accepte d'admettre des sommes en non-valeur il a déjà fait tout ce qui était en son pouvoir pour les recouvrer, mais sans succès.

Madame le Maire donne lecture des sommes dues générées entre 2009 et 2015 : il s'agit de dossiers anciens dont les recouvrements n'ont malheureusement pas abouti.

Adopté à l'unanimité

2. TRANSFERTS DE CREDITS

Monsieur MAERTENS propose au conseil municipal de modifier les prévisions budgétaires initiales et de procéder aux ajustements budgétaires consécutifs : En effet, lorsque les prestations préalables ou concomitantes à l'exécution d'un projet (Maîtrise d'œuvre, contrôle technique, missions de coordination en sécurité et protection de la santé) font l'objet d'une réalisation, ces dernières sont affectées au compte 23 par l'émission d'un nouveau mandat.

Parallèlement un titre est émis au compte 20 pour annuler les mandats initialement émis sur ce compte.

Adopté à l'unanimité

3. ADOPTION DES COMPTES ET AFFECTATION DE L'EXCEDENT 2014 DE LA REGIE MUNICIPALE D'ÉLECTRICITE

Monsieur ROUSSEL propose au Conseil Municipal, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, d'affecter au reversement à la Ville de Loos une partie de l'excédent cumulé 2014 de la section d'exploitation de la Régie Municipale d'Électricité, soit 540 000 € sur les 1 250 217,64 € dégagés en excédent.

Monsieur VERDONCK rappelle l'intervention de Monsieur ROUSSEL sur le même sujet lors d'un Conseil Municipal de 2014. Il indique que la RME reste en capacité d'investir et de reverser une partie de son excédent au bénéfice des Loossois. Il félicite le personnel de la régie et remercie la nouvelle direction de ramener la sérénité en son sein.

Monsieur MUNRO indique que l'existence de cette régie est une chance pour Loos. Il souhaiterait cependant un véritable engagement vers une politique d'énergie innovante, notamment pour la rénovation de l'éclairage public.

Monsieur ROUSSEL précise que ces économies d'énergie sont évidemment au programme : de nouveaux éclairages moins énergivores seront installés, et une réflexion sur leur usage est menée. Il s'insurge contre les propos de Monsieur VERDONCK. En effet sous l'ancienne majorité, la Ville demandait un reversement beaucoup plus important de la REM à la Ville, que ce qui est demandé par la présente délibération. Monsieur ROUSSEL rappelle d'ailleurs que les règles statutaires privilégient le reversement de l'excédent en priorité aux mesures d'investissement, et si possible, à la collectivité locale de rattachement.

Madame le Maire est ravie de permettre à la régie de poursuivre ses investissements au profit de tous les Loossois, même si la Ville a également besoin de cet apport pour équilibrer son budget.

Adopté à l'unanimité

4. AUTORISATION PREALABLE AU VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016

Monsieur MAERTENS indique que le Code général des collectivités territoriales énonce qu'avant le vote du budget primitif, le Maire peut être autorisé par le conseil municipal à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'année précédente. Dans ce cadre, l'autorisation du conseil est sollicitée pour 124 870 € pour le compte 20, 772 136 € pour le compte 21 et 28 250 € pour l'opération 915.

Adopté à l'unanimité

5. DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2016

La tenue du débat d'orientation budgétaire (DOB) est obligatoire dans les communes de plus de 3 500 habitants (articles L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales).

Ce débat participe à l'information des élus et des administrés. Il permet à l'assemblée délibérante d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la ville, et de discuter des orientations budgétaires qui seront affichées dans le budget primitif.

Le débat d'orientation budgétaire doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif et ne donne pas lieu à un vote.

Monsieur MAERTENS présente ce débat d'orientation budgétaire.

Il présente le **contexte général de l'année 2016** : en raison des incertitudes sur les marchés financiers, et du non – respect des obligations budgétaires européennes, le contexte international s'avère incertain malgré une reprise de la croissance (+1.7% en zone euro). Au plan national, le projet de loi de finances 2016 annonce notamment un doublement des capacités du fonds de soutien, la création d'une nouvelle dotation forfaitaire des communes (reportée à 2017) ainsi qu'un meilleur ciblage des dotations de péréquation, et en particulier de la dotation de solidarité urbaine (DSU) pour ce qui concerne Loos.

Concernant le **contexte local**, Monsieur MAERTENS présente les principaux ratios financiers de la Ville.

Ainsi les dépenses réelles de fonctionnement sont inférieures de 18% à la moyenne nationale de la strate mais elles progressent de 13%. La Ville possède toujours une richesse fiscale faible bien qu'elle soit en progression ces dernières années en raison des nouvelles constructions. Par conséquent le niveau des recettes de fonctionnement par habitant est inférieur de 21% à la moyenne de la strate. Enfin, les dotations globales de fonctionnement sont supérieures de 25% par rapport aux moyennes nationales.

Monsieur MAERTENS remarque que le contexte local est marqué par une baisse sans précédent de la dotation forfaitaire de fonctionnement (-13.2% entre 2016 et 2015, et une variation à la baisse de 37.1% entre 2013 et 2017). Si cette baisse est en partie compensée par une hausse de 27% du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) et de la péréquation verticale via une augmentation de la dotation de solidarité urbaine, la baisse globale des dotations sera tout de même de 6% pour Loos entre 2013 et 2017.

Monsieur MAERTENS présente ensuite la **situation financière de la collectivité**. Les recettes de fonctionnement sont constituées à 39% des dotations et subventions, et, dans la même proportion, des contributions directes. Les dépenses de fonctionnement sont constituées à 58% des charges de personnel, d'où un effort de la Ville pour maîtriser la masse salariale. La progression des recettes de fonctionnement étant plus faible que celle des dépenses, l'épargne nette de la collectivité diminue d'environ 8% par rapport à 2013.

Monsieur MAERTENS présente les principaux investissements réalisés en 2015 : il s'agit notamment des travaux d'accessibilité, de la requalification de la rue Vallès, de la valorisation des façades de l'Hôtel de Ville, soit un total de 2 898 864 € réalisés ou engagés au 3 décembre 2015.

Puis il dresse l'état de la dette au 31 décembre 2015, constituée à 70% d'emprunts contractés auprès de la SFIL (ex DEXIA). Il fait notamment un point sur la situation des deux emprunts toxiques dont le taux pour l'échéance 2016 sera fixé en juin 2016, et qui impactent toujours très fortement la situation financière de la collectivité. Il rappelle avoir déposé un dossier de demande d'aide auprès du fonds de soutien de l'Etat pour l'un des deux prêts structurés. Si cette aide est notifiée, la Ville déposera d'un délai de 3 mois pour décider si elle souhaite en bénéficier ou continuer dans la voie contentieuse. Une troisième voie à étudier est celle d'une solution alternative, via une négociation différente avec la SFIL.

Monsieur MAERTENS estime essentiel de présenter l'avancée de ce dossier aux membres du conseil municipal, dans la mesure où cela engagera les finances locales pour 20 ans : ainsi une commission finances sera prochainement consacrée exclusivement à ce sujet, étant entendu que le montant des indemnités de rupture anticipée demandées par la SFIL s'élève au 16 novembre 2015 à 13 820 000 €.

Enfin Monsieur MAERTENS présente les **orientations budgétaires 2016**. La marge budgétaire sera contrainte puisque la collectivité sera de nouveau confrontée au désengagement accru de l'Etat et au coût de l'emprunt toxique Euro/CHF. Trois grandes orientations stratégiques guident l'évolution la situation financière de la collectivité en 2016 : un niveau d'épargne stable (autour de 8 à 10%), une fiscalité équitable et maîtrisée, sans augmentation des taux, et une stabilisation du volume de la dette sur la mandature.

En fonctionnement, et notamment en dépenses, il s'agira de gérer la masse salariale par une maîtrise des effectifs, continuer les efforts de gestion pour les achats externes et la consommation d'énergie, soutenir les associations en fonction des critères d'attribution de subvention objectifs, maîtriser l'endettement et poursuivre la mutualisation notamment pour la restauration scolaire et les activités culturelles. Les recettes de fonctionnement seront quant à elles globalement stables dans le budget 2016.

En investissement, les dépenses concerneront principalement des études (pour la réhabilitation de l'espace Mitterrand, l'extension du conservatoire de musique, la réhabilitation du Centre Arago et les études de faisabilité du projet ANRU aux Oliveaux) et des travaux (poursuite de la mise aux normes des bâtiments en termes d'accessibilité, aménagement du nouveau local du CCAS, extension de l'école la Fontaine, entretien du patrimoine communal et de l'éclairage public). Ils seront financés de manière privilégiée par l'autofinancement, sans exclure toutefois de recourir à un nouvel emprunt et en optimisant les recherches de subventions et de mécénat via le service municipal « économie » créé à cet effet.

Les différents groupes d'élus composant le conseil municipal sont ensuite invités à s'exprimer.

Monsieur VERDONCK, **au nom du groupe « Socialistes et personnalités de Loos »** remarque une apparente amélioration du contexte international et national, sous réserve des conséquences des attentats terroristes. Le projet de loi de finances 2016 n'apporte que peu de changement pour les collectivités locales, puisque la réforme de la DGF est reportée à 2017. L'hypothèse à retenir est donc la même qu'en 2015, à savoir une stabilité globale des dotations. Monsieur VERDONCK remarque que l'ensemble des ratios financiers concernant la Ville de Loos sont positifs, ainsi que l'avait déjà noté le cabinet KPMG lors de son

audit de début de mandat. Monsieur VERDONCK note que les dépenses de fonctionnement et l'encours de la dette demeurent inférieurs à la moyenne de la strate, grâce à une gestion rigoureuse des dépenses sous l'ancienne mandature.

Il s'interroge sur le montant des « frais de bouche » dont le montant est décrié par la nouvelle majorité, sans en trouver trace dans le compte administratif : néanmoins Monsieur VERDONCK remarque une diminution des frais de cérémonie.

Concernant les emprunts toxiques, qu'il préfère nommer « emprunts structurés risqués », il rappelle que seul l'un des deux est indexé sur le franc suisse et présente donc un risque avéré. Monsieur VERDONCK estime que la véritable solution pour l'avenir serait la création d'une banque régionale d'investissement qui offrirait aux collectivités locales des taux d'emprunts intéressants.

Sur la fiscalité, Monsieur VERDONCK remarque une stabilité alors que la majorité s'était engagée sur une baisse d'impôts de 5%. Néanmoins la fiscalité locale sera améliorée grâce à une augmentation de la taxe d'habitation et de la taxe sur le foncier bâti dues aux nouvelles constructions.

Deux postes de recettes sont importants : la restauration scolaire et les redevances sur les services publics locaux, le groupe PS ne peut accepter une hausse des tarifs dans un contexte économique difficile.

Monsieur VERDONCK remarque que le mécénat souhaité par la majorité est en réalité une subvention cachée de l'Etat puisque ce mécénat est déductible de l'impôt sur le revenu. Il demande également à obtenir les résultats du service économie sur la recherche de subventions. Concernant les dépenses d'investissement, Monsieur VERDONCK regrette un abandon du programme pluriannuel d'investissement, et constate que le seul projet d'envergure est celui de la rénovation de l'espace François – Mitterrand qui faisait consensus. Il déplore enfin l'absence de référence à l'ANRU et à un programme de rénovation énergétique.

Monsieur MUNRO, **au nom du groupe « Loos OuVerte »**, regrette que sur le dossier du DOB comptant 36 pages, seules 8 d'entre elles soient consacrées effectivement aux orientations budgétaires. Il estime qu'il faut lutter contre les excès des systèmes financiers, et promouvoir une économie plus sociale et reposant sur une transition énergétique. Il dénonce également une diminution de la DGF, bien que celle-ci soit compensée par la DSU. Il estime que la mutualisation est possible mais ne constitue pas une solution miraculeuse, et est risquée pour la qualité des services publics.

Monsieur MUNRO constate que l'année 2016 sera celle des études, mais aussi de la poursuite des travaux d'accessibilité. Il faut mettre en œuvre une politique d'investissement plus volontariste, même en temps de crise, pour lutter contre les inégalités sociales.

Madame BALDEYROU, **au nom du groupe majoritaire « Choisir Loos »** remarque que les travaux d'accessibilité se poursuivent à un rythme soutenu malgré des conditions budgétaires contraintes. De plus, le déménagement du CCAS dans son nouveau local de la rue de la tête de cheval sera bientôt effectif. D'autres grands travaux sont menés par la majorité : l'enrichissement et le développement des activités au parc de loisirs et de nature, la rénovation de l'espace Mitterrand, du conservatoire de musique, de la ferme d'Ennequin, de l'école La Fontaine... Elle regrette que l'opposition reste silencieuse sur tous ces points, ainsi que sur les avancées réalisées depuis 20 mois en matière d'emploi (création du salon de l'emploi), de sécurité (vidéo protection, fourniture d'armes « taser » à la police municipale, aide à la rénovation du commissariat suite à la carence de l'Etat), et politique culturelle forte (création du salon de la photo, des séances de cinéma...)

Monsieur MAERTENS expliquera lors de la séance de vote du budget primitif 2016 le mécanisme de conclusion des emprunts toxiques, démontrant ainsi que les refinancements successifs d'emprunts menés par l'ancienne majorité ont conduit à la conclusion de ces emprunts très risqués. Il rappelle que l'objectif de la majorité est celui de la bonne gestion. Ainsi il faut réaménager l'existant, comme cela sera fait à l'espace Mitterrand ou au conservatoire de musique, plutôt que d'investir dans de nouveaux grands projets coûteux.

Madame le Maire rappelle que le débat d'orientation budgétaire est une projection sur l'avenir : à ce titre elle aurait souhaité que l'opposition expose ses projets pour la Ville. Elle remarque que des avancées se sont déjà produites, ainsi pour la rénovation du centre Arago, l'extension de l'école La Fontaine. Elle dément les propos de Monsieur VERDONCK et estime que la recherche de subventions porte ses fruits (ainsi des subventions ont été obtenues pour le centre Arago ou l'école La Fontaine, qui se trouvent dans le quartier Clémenceau), et rappelle qu'une négociation a permis de signer un bail de 70 ans (au lieu des 40 initialement prévus) pour le local du CCAS de la rue de la tête de cheval. La seule inconnue demeure le devenir du prêt toxique « 6F » le procès en cours ayant été suspendu par la précédente majorité, du fait d'une médiation qui n'a pas abouti sous la précédente majorité. La voie contentieuse sera longue il faudra provisionner tous les ans ce qui prive la Ville d'une marge de manœuvre considérable pour continuer à investir. La recherche d'une troisième voie entre le contentieux et le recours au fonds de soutien très rigide est donc à trouver, mais la SFIL y est rétive. L'impact des deux prêts toxiques est énorme pour la collectivité,

car il la prive de 1 300 000 € chaque année, qui manquent cruellement à l'investissement.

6. AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN AVENANT N°2 A LA CONVENTION CONCLUE AVEC LA PREFECTURE DU NORD SUR LA TELETRANSMISSION DES ACTES SOUMIS AU CONTROLE DE LEGALITE

Monsieur DETERPIGNY expose que par délibération du 22 septembre 2010, le conseil municipal autorisait la signature d'une convention avec le Préfet relative à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité.

Si les documents budgétaires étaient originellement exclus de la nomenclature des actes pouvant être dématérialisés, la Préfecture du Nord a étendu le champ d'application de la procédure de télétransmission aux actes de cette nature.

Aussi, afin de bénéficier de cette extension, il est proposé au conseil municipal de signer un avenant à la convention de télétransmission des actes avec la Préfecture du Nord.

Adopté à l'unanimité

7. MODALITES D'ATTRIBUTION DE L'INDEMNITE HORAIRE POUR TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES (IHTS) AUX AGENTS MUNICIPAUX

Monsieur MAERTENS expose qu'afin de clarifier les modalités d'attribution de l'indemnité supplémentaires pour travaux supplémentaires (I.H.T.S.), il est proposé au conseil municipal, conformément aux dispositions réglementaires, de fixer la liste des cadres d'emplois dont les missions impliquent la réalisation effective d'heures supplémentaires.

Madame ROUSSEL rappelle que les heures supplémentaires sont encadrées par la loi et que seul le tableau des bénéficiaires est délibérable. Son groupe préférerait que les quotités horaires de travail des agents à temps non complet soient augmentées, plutôt que de recourir aux heures supplémentaires. Elle rappelle que les heures supplémentaires doivent reposer sur le volontariat, et s'interroge sur la tendance à l'annualisation du temps de travail dans certains services municipaux.

Monsieur MAERTENS rappelle que cette délibération a été présentée en comité technique et a reçu un avis favorable unanime des organisations syndicales. Elle ne vise qu'à clarifier un régime déjà appliqué antérieurement.

Madame le Maire regrette que cette discussion à caractère technique ne se soit pas tenue en commissions « développement économique – moyens généraux » ou « finances », dans lesquelles le projet de délibération a été présenté sans recevoir aucune observation.

Adopté par :

27 voix pour : groupes « Choisir Loos »

7 abstentions : groupes « Socialiste et personnalités de Loos » et « Loos Ouverte »

8. REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS 2016

Madame GRIERE rappelle que depuis 2004, le recensement population est annuel pour les villes de plus de 10 000 habitants.

Seuls seront recensés les habitants de 8% des logements déterminés par l'INSEE et disséminés sur la commune selon des caractéristiques particulières.

Quatre agents recenseurs, un coordonnateur et un coordonnateur adjoint seront chargés de ce recensement.

Il est donc proposé au conseil municipal de fixer une rémunération brute identique de 902 € par agent recenseur, et de fixer cette rémunération à 374.50 € pour chacun des coordonnateurs.

Adopté à l'unanimité

9. RETROCESSION A LA VILLE D'UNE CONCESSION DE CASE COLUMBARIUM QUINZENAIRE

Madame GRIERE propose au conseil municipal de rembourser à un particulier, domicilié à Loos, la somme de 112.85 € correspondant à la durée d'utilisation de la concession de case n°497 acquise pour une durée

de 15 ans au columbarium du cimetière Delory le 2 octobre 2013, en raison de l'acquisition d'une nouvelle concession de terrain au jardin d'Urnes du même cimetière.

Adopté à l'unanimité

10. MODIFICATION DE LA TARIFICATION APPLICABLE AUX ACTIVITES DE L'ESPACE MOSAÏQUE CREATION D'UNE CARTE SPECIFIQUE « DANSE HIP – HOP »

Madame CADART propose au conseil municipal de fixer les tarifs de l'activité « hip hop », s'ajoutant aux activités déjà pratiquées à l'espace Mosaïque. L'encaissement de cette activité supplémentaire se fera au moyen d'une carte d'adhésion, valable 1 an du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année en cours, à raison de 60 € pour les Loossois et 100 € pour les extérieurs.

Madame MASQUELIER demande pourquoi cette activité est indépendante des autres activités de l'espace Mosaïque. Elle regrette que les jeunes souhaitant s'y inscrire ne puissent bénéficier de l'action « Coup de pouce » car il s'agit d'une structure municipale et non associative. Elle estime que la somme demandée à l'adhésion est élevée au regard des activités du même type déjà pratiquées à Mosaïque et indique que la somme demandée aux adhérents a toujours été due au prorata de la date d'inscription et non de manière forfaitaire. Elle estime enfin que l'adhésion à l'année scolaire serait plus pratique pour les familles. Son groupe votera donc contre cette délibération.

Monsieur MUNRO s'interroge sur le tarif de cette nouvelle activité alors que les tarifs des activités de l'espace Mosaïque ont déjà été délibérés en décembre 2014.

Madame BALEYROU indique que le groupe majoritaire soutient cette nouvelle initiative qui répond à une forte demande des Loossois, pour un montant annuel d'adhésion équivalent à celui d'une association sportive.

Madame le Maire est très attachée à l'espace Mosaïque. La majorité a cependant souhaité que cette activité attendue par nos concitoyens soit ouverte à tous les Loossois et non aux seuls adhérents de cette structure. L'activité sera encadrée par une animatrice diplômée, et une séance d'essai sera offerte. Il sera également possible de demander un échelonnement du paiement de la cotisation, même si celle-ci devra être réglée dans sa totalité. Enfin, après une année de pratique, l'organisation de cette activité pourra être précisée si besoin est.

Adopté par :

27 voix pour : groupe « Choisir Loos »

6 contre : groupe « Socialiste et personnalités de Loos »

1 abstention : groupe « Loos Ouverte »

11. MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1ER JANVIER 2016

Eu égard aux besoins de la collectivité et aux nécessités de fonctionnement des services municipaux, Monsieur MAERTENS demande au Conseil Municipal de procéder à une mise à jour du tableau des effectifs pour s'adapter au mieux à la réalité des mouvements de personnel, et de procéder aux suppressions de poste devenues nécessaires.

Monsieur VERDONCK constate un échec de la volonté de la majorité de redéployer les effectifs d'une filière à l'autre. Il y a une quasi stabilité des emplois entre 2015 et 2016, filière par filière : cela démontre que les besoins en personnel existent. Il remarque que les effectifs de la police municipale n'ont pas augmenté contrairement aux promesses électorales. Cette délibération confirme la justesse de la gestion du personnel pratiquée par l'ancienne majorité.

Monsieur MUNRO indique que le débat d'orientation budgétaire fait état de mutualisation entre services mais il pense qu'il s'agit plutôt d'externaliser les prestations en précarisant ainsi le personnel municipal.

Monsieur MAERTENS insiste sur l'effort de maîtrise de la masse salariale et de mobilité interne qui concerne 15 à 20 postes cette année et répond aux vœux de nos agents. Il précise que le recours aux sous traitants a toujours existé pour les espaces verts mais que la sous traitance est désormais concentrée sur l'entretien d'un seul secteur.

Madame le Maire constate que la mobilité interne permet aux agents bénéficiaires de s'épanouir dans d'autres missions. Des services ont été réorganisés et de nouvelles missions ont été définies (sports, économie). Pour ce qui concerne la police municipale, le projet de création de postes supplémentaires est toujours un objectif, mais la majorité doit tenir compte des contraintes budgétaires qui sont imposées par les décisions de l'ancienne majorité. Cependant, notre police municipale bénéficie de nouveaux équipements depuis cette année (gilets pare balles, deux scooters, formation en cours pour l'utilisation des tasers).

Adopté à l'unanimité

12. FIXATION DE LA LISTE ET DES CONDITIONS D'OCCUPATION DES LOGEMENTS DE FONCTION

Madame le Maire propose à l'assemblée délibérante de fixer la liste des emplois bénéficiaires d'un logement de fonction dans la commune de Loos, conformément à la réglementation relative au régime des concessions de logement.

Sont ainsi définis comme logement de fonction d'une part, trois logements pour « *nécessité absolue de service* » (octroyés à titre gratuit) et, d'autre part, trois logements « *pour occupation précaire avec astreinte* » (donnant lieu au paiement par son bénéficiaire d'une redevance égale à 50% de la valeur locative réelle des locaux occupés, et de toutes les charges courantes).

Madame ROUSSEL demande à obtenir le montant des loyers. Elle estime que les contraintes demandées aux agents en contrepartie de la concession de logement, et listées dans la délibération, ne sont pas décrites de manière exhaustive. Ces logements ne sont pas des avantages gracieux mais la contrepartie de services rendus à la population. Dans la mesure où il sera difficile de remplacer le personnel souhaitant quitter ces logements, son groupe s'abstiendra.

Monsieur MAERTENS rappelle que le comité technique a été consulté au préalable. Il s'agit d'une stricte application de la loi, cette délibération aurait déjà dû être adoptée il y a un certain temps. Par ailleurs plusieurs candidats se sont déjà déclarés volontaires pour remplacer les départs de gardiens.

Madame le Maire rappelle que la réglementation interdit d'affecter des logements pour nécessité absolue de service alors que les fonctions de gardiennage relèvent de la réglementation relative aux logements pour occupation précaire avec astreinte. En concertation avec les organisations syndicales, les postes de concierges ont donc été débattus et placés dans chaque catégorie. Conformément à la loi, les loyers ont été fixés en référence aux logements de même surface loués par un bailleur social sur le quartier des Oliveaux.

Adopté par :

28 voix pour : groupes « Choisir Loos » et « Loos Ouverte »

6 abstentions : groupe « Socialiste et personnalités de Loos »

13. FIXATION DES CONDITIONS D'UTILISATION DES VEHICULES MUNICIPAUX DE LA VILLE DE LOOS ET DE LEUR REMISAGE A DOMICILE

Monsieur FORNACIARI propose au conseil municipal d'adopter le règlement relatif aux conditions d'utilisation des véhicules municipaux de la Ville par le personnel municipal, de façon permanente ou ponctuelle. Il est également demandé d'autoriser le Maire à signer les permissions de remisage à domicile des véhicules de service, selon les conditions fixées dans ledit règlement.

Monsieur MUNRO estime que cette délibération répond bien aux remarques formulées par la Chambre Régionale des Comptes du Nord - Pas de Calais – Picardie en 2012. Il souhaiterait que l'administration et les élus utilisent plus fréquemment la marche à pied ou les vélos pour leurs déplacements professionnels.

Madame le Maire répond que l'usage des vélos de service est déjà très répandu, et que la Ville met en pratique le challenge de la mobilité.

Adopté à l'unanimité

14. AUTORISATION DE RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS SUR DES BESOINS NON PERMANENTS POUR FAIRE FACE A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE (VACANCES DE FEVRIER 2016)

Compte tenu du besoin saisonnier, Madame CADART propose au Conseil municipal d'autoriser le recrutement, dans les conditions réglementaires et statutaires, d'agents contractuels dans les grades d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe et d'adjoint d'animation de 1^{ère} classe, afin d'exercer des fonctions d'animation au sein du Château de la Pierrette, du centre Prévert et de la maison de l'Amitié durant les vacances de Février 2016.

Concernant cette délibération et la suivante, Monsieur GRUSZCZYNSKI constate, au vu du bilan de fréquentation des centres de loisirs de l'été puis de la Toussaint, que 160 familles se sont abstenues d'inscrire leur enfant. Cette diminution d'effectifs l'inquiète car il s'interroge sur ce que font les enfants durant ces périodes pour s'occuper. Il constate que cette baisse de fréquentation est due à une augmentation des tarifs, à la suppression du ramassage par bus, et il remarque que les contraintes réglementaires relatives au nombre minimum d'encadrants par enfants ne sont pas toujours respectées.

Monsieur GRUSZCZYNSKI propose la réunion d'une commission extra municipale regroupant élus, parents, équipes d'animation, afin que la baisse de fréquentation ne se reproduise pas à l'été prochain. Son groupe votera néanmoins en faveur des délibérations autorisant le recrutement d'agents contractuels supplémentaires.

Madame le Maire rappelle que les tarifs ont été mis au niveau des villes du secteur, même s'il est vrai qu'il y a eu une augmentation. Toutefois, elle souligne qu'il y a également eu une forfaitisation du droit d'inscription, alors qu'auparavant il y avait un tarif de base et des prestations complémentaires à payer. Elle rappelle cependant que l'équipe majoritaire a expliqué ces mesures lors d'une réunion publique au restaurant scolaire en février 2015. Elle regrette que certains aient pu instrumentaliser cette mesure d'augmentation nécessaire, mais constate aujourd'hui que la fréquentation des centres de loisirs augmentent de nouveau.

Madame le Maire rappelle qu'à l'arrivée de sa majorité, de nombreuses familles présentaient de manière habituelle des impayés pour les prestations des centres de loisirs ou des cantines scolaires. Or, elle rappelle que le tarif le plus faible est de 1 € par jour, pour un coût réel de 42 €, il n'est donc pas admissible que certaines familles doivent payer pour d'autres.

Elle indique que les manques de personnel dans l'encadrement ont pu exister mais sont demeurés très ponctuels en raison d'une défaillance inattendue et portent uniquement sur les proportions entre animateurs diplômés ou non.

Enfin la réflexion actuelle porte sur une évolution du fonctionnement des centres de loisirs pour en augmenter la fréquentation : cependant la réflexion doit être calme et hors contexte électoral, elle sera donc reportée à un conseil municipal ultérieur. Dans ce cadre l'éventualité d'une commission extra municipale pourra être évoquée, ce type de concertation étant déjà mis en place pour les projets concernant les séniors ou l'éducation.

Monsieur MUNRO indique que l'augmentation des tarifs a impacté les familles, ainsi que la suppression des bus : il faut trouver des solutions pour améliorer le service aux Loossois.

Adopté à l'unanimité

15. AUTORISATION DE RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS SUR DES BESOINS NON PERMANENTS POUR FAIRE FACE A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE (VACANCES DE PAQUES 2016)

Compte tenu du besoin saisonnier, Madame CADART propose au Conseil municipal d'autoriser le recrutement, dans les conditions réglementaires et statutaires, d'agents contractuels dans les grades d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe et d'adjoint d'animation de 1^{ère} classe, afin d'exercer des fonctions d'animation au sein du Château de la Pierrette, du centre Prévert et de la maison de l'Amitié durant les vacances de Pâques 2016.

Adopté à l'unanimité

16. AUTORISATION DE RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS SUR DES BESOINS NON PERMANENTS POUR FAIRE FACE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE (RENTREE SCOLAIRE 2015 -2016)

Eu égard aux besoins de la collectivité, et des conditions réglementaires et statutaires, Madame CADART propose au conseil municipal d'autoriser le recrutement de 8 agents contractuels dans le grade d'agent d'animation de 1^{ère} classe pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 7 mois maximum (12 mois maximum pendant une même période de 18 mois) allant du 1^{er} janvier 2016 au 5 juillet 2016 inclus.

Ces agents seront recrutés en qualité d'animateur périscolaire à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service allant de 4h (minimum) à 13h (maximum), et seront notamment chargés d'assurer l'encadrement des temps périscolaires, soit : les garderies, la pause méridienne, les temps de travail en autonomie surveillés (ex études) et les Nouvelles Activités Périscolaires (NAP).

Adopté à l'unanimité

17. AUTORISATION DE RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS SUR DES BESOINS NON PERMANENTS POUR FAIRE FACE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE (ESPACE MOSAÏQUE)

Eu égard aux besoins de la collectivité, et des conditions réglementaires et statutaires, Madame CADART propose au conseil municipal d'autoriser le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'agent d'animation de 1^{ère} classe pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 7 mois allant du 1^{er} janvier au 31 juillet 2016 inclus.

Cet agent assurera des fonctions d'animateur à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 6 heures, et sera chargé d'animer un atelier informatique au sein de l'espace Mosaïque.

Adopté à l'unanimité

18. AUTORISATION DE RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS SUR DES BESOINS NON PERMANENTS POUR FAIRE FACE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE (CENTRE PREVERT)

Eu égard aux besoins de la collectivité, et des conditions réglementaires et statutaires, Madame CADART propose au conseil municipal d'autoriser le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'agent d'animation de 1^{ère} classe pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 6 mois allant du 1^{er} janvier 2016 au 30 juin 2016 inclus.

Cet agent assurera des fonctions d'animateur à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 5h30, et sera chargé de renforcer l'équipe d'animation au sein du centre Jacques Prévert.

Adopté à l'unanimité

19. AUTORISATION DE RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS SUR DES BESOINS NON PERMANENTS POUR FAIRE FACE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE (PETITE ENFANCE)

Eu égard aux besoins de la collectivité, et des conditions réglementaires et statutaires, Madame CADART propose au conseil municipal d'autoriser le recrutement de deux agents contractuels dans le grade d'agent d'animation de 1^{ère} classe pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période allant :

- Du 14 décembre 2015 au 31 août 2016 pour le premier agent, chargé d'assurer le remplacement des agents intervenant dans les structures de petite enfance en cas d'absences afin que le taux d'encadrement des enfants soit respecté ;
- Du 21 mars au 31 août 2016 pour le second agent, chargé d'assurer l'encadrement des temps périscolaires suivants : les garderies, la pause méridienne, les études et les nouvelles activités périscolaires (NAP).

Ces agents assureront des fonctions d'animateur à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 7h.

Adopté à l'unanimité

20. CREATION DE TROIS POSTES DANS LE CADRE DU CONTRAT UNIQUE D'INSERTION – CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI

Madame CADART expose que dans le cadre du dispositif « contrat unique d'insertion - contrat d'accompagnement dans l'emploi », il est proposé au conseil municipal de créer trois contrats pour exercer des fonctions au sein des services techniques. La durée initiale de ces contrats sera de 10 mois renouvelable expressément, dans la limite de 24 mois, après renouvellement de la convention liant la Ville à Pole Emploi. De plus, la durée du travail sera fixée à 20 heures minimum par semaine, et la rémunération sera calculée par référence à l'indice brut 340 du grade de recrutement (adjoint technique de 2^e classe, 1^{er} échelon). Pendant la durée du contrat, l'Etat versera à la Ville une aide équivalente à 75% du SMIC.

Monsieur GRUSZCZYNSKI demande quels sont les nouveaux besoins en termes d'entretien. Il aurait souhaité la pérennisation des postes déjà existants dans le cadre de ce dispositif précaire.

Madame le Maire souhaite donner un cadre à un contrat intéressant pour les jeunes en terme de formation. Elle rappelle que ce dispositif est déjà mis en place dans divers services et qu'il s'agit de faire monter en puissance ce dispositif d'insertion en sollicitant la création de 3 postes d'agents d'entretien.

Adopté par :

27 voix pour : groupe «Choisir Loos »

7 abstentions : groupes «Socialiste et personnalités de Loos» et « Loos Ouverte »

21. CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE ET LES VILLES DE LOOS, DE ROUBAIX ET DE HEM POUR LA MISE EN PLACE D'ETUDES DE SURETE ET DE SECURITE PUBLIQUE

Monsieur BENNASSAR propose au Conseil municipal d'approuver la constitution d'un groupement de commandes entre la Métropole Européenne de Lille, les villes de Loos, de Roubaix et de Hem, et les bailleurs sociaux (Lille Métropole Habitat, Partenord Habitat, Immobilière Nord Artois, Vilogia et la Société régionale des Cités Jardins) afin de mettre en place des études de sûreté et de sécurité publique nécessaires à la définition d'un projet de convention de renouvellement urbaine s'inscrivant dans le cadre du nouveau programme national de renouvellement urbain de la Métropole.

Il est précisé que le coût total du projet est estimé à la somme de 156 000 € TTC dont 36 000 € TTC pour cette étude de sûreté et de sécurité publique qui concerne, à Loos, spécifiquement le quartier Oliveaux.

Monsieur VERDONCK estime que le souhait de plus de sécurité est légitime et indique que le groupe PS y souscrit : ainsi la vidéo protection et l'extension des missions de la police municipale étaient des objectifs déjà souhaités par l'ancienne majorité.

Il regrette cependant que le premier acte concret de l'ANRU soit la politique sécuritaire, ce premier signe étant déconnecté des préoccupations sociales et environnementales. Monsieur VERDONCK constate également que l'implication de la MEL dans ce dossier fait craindre une métropolisation de la sécurité, ce qui mérite un débat préalable. Son groupe ne prendra donc pas part au vote sur la constitution d'un groupement de commandes. Monsieur VERDONCK en sa qualité d'élus métropolitain débattrà à la MEL pour améliorer la sécurité des citoyens.

Monsieur MUNRO aurait souhaité obtenir les résultats des réunions des conseils citoyens sur les Oliveaux et Kiener – Clémenceau. Il dénonce l'orientation sécuritaire et souhaiterait que le « vivre ensemble » prime sur le risque de sécurité publique. Il s'abstiendra également.

Madame BALDEYROU rappelle que cette étude est menée à l'initiative de la métropole et non de la Ville seule, mais que le mérite de cette étude conjointe est de réduire les coûts pour la seule Ville de Loos.

Madame le Maire regrette que les deux groupes d'opposition ne souhaitent pas prendre part au vote. Elle indique que ce groupement de commandes est une chance pour lancer une démarche globale auprès de l'ANRU, qui est immédiatement complétée par la délibération suivante portant sur tous les aspects stratégiques de la politique de la Ville. Toutes les études menées vont interagir ensemble pour un meilleur résultat du projet NPNRU. Le service politique de la Ville avance ainsi concrètement sur ce sujet.

Il est en premier lieu procédé à l'élection d'un membre titulaire et d'un membre suppléant composant la

commission d'appel d'offres de ce groupement de commandes :

Se déclarent candidats : Monsieur MAERTENS (titulaire) et Monsieur CASTRO (suppléant) sur la liste « Choisir Loos ».

Le vote s'effectue à bulletin secret, dans les conditions fixées par l'article L2121-21 du code général des collectivités territoriales.

Sont désignés en qualité de membres du bureau, afin de procéder au dépouillement : Monsieur FORNACIARI et Monsieur MUNRO.

Les résultats sont les suivants :

- ▲ nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 27
- ▲ nombre de bulletins blancs / nuls : 0
- ▲ nombre de suffrages exprimés : 27

Sont désignés en qualité de représentants de la Ville au sein de la commission d'appel d'offres de ce groupement de commandes, chacun avec 27 voix :

Titulaire : Monsieur Christophe MAERTENS

Suppléant : Monsieur José – Manuel CASTRO

L'autorisation du conseil municipal est également sollicitée afin de permettre au Maire de signer la convention de groupement de commandes avec la MEL, les villes partenaires et les bailleurs sociaux, ainsi que les pièces relatives au marché qui sera conclu avec le futur cocontractant.

Adopté par :

27 voix pour : groupe «Choisir Loos »

7 abstentions : groupes «Socialiste et personnalités de Loos» et « Loos Ouverte »

22. CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE ET LES VILLES DE LOOS, DE ROUBAIX ET DE WATTIGNIES POUR LA MISE EN PLACE D'ETUDES DE CADRAGE STRATEGIQUE

Monsieur BENNASSAR propose au Conseil municipal d'approuver la constitution d'un groupement de commandes entre la Métropole Européenne de Lille, les villes de Loos, de Roubaix et de Wattignies et les bailleurs sociaux (Lille Métropole Habitat, Partenord Habitat, Immobilière Nord Artois, Vilogia et la Société régionale des Cités Jardins) afin de mener des études de cadrage stratégique permettant d'établir la stratégie locale et de concevoir un projet intégré de développement social, économique et urbain, en cohérence avec le contrat de ville.

Il est précisé que le coût total du projet est estimé, pour la Ville de Loos, à la somme de 420 000 € HT (soit 504 000 € TTC) dont 90 000 € HT (soit 108 000€ TTC) pour cette étude de définition stratégique qui concerne, à Loos, spécifiquement le quartier Oliveaux. Une partie minoritaire de ce coût, demeurera à la charge de la ville de Loos.

Il sera en premier lieu procédé à l'élection d'un membre titulaire et d'un membre suppléant composant la commission d'appel d'offres de ce groupement de commandes

Il est en premier lieu procédé à l'élection d'un membre titulaire et d'un membre suppléant composant la commission d'appel d'offres de ce groupement de commandes :

Se déclarent candidats :

- Monsieur MAERTENS (titulaire) sur la liste « Choisir Loos »
- Monsieur CASTRO (suppléant) sur la liste « Choisir Loos »
- Monsieur VERDONCK (suppléant) sur la liste «Socialiste et personnalités de Loos»

Le vote s'effectue à bulletin secret, dans les conditions fixées par l'article L2121-21 du code général des collectivités territoriales.

Sont désignés en qualité de membres du bureau, afin de procéder au dépouillement : Monsieur FORNACIARI et Monsieur MUNRO.

Les résultats sont les suivants :

- ▲ nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 34
- ▲ nombre de bulletins blancs / nuls : 2
- ▲ nombre de suffrages exprimés : 32

Ont obtenu

Monsieur Christophe MAERTENS : 32 voix
Monsieur José – Manuel CASTRO : 25 voix
Monsieur François VERDONCK : 7 voix

Sont désignés en qualité de représentants de la Ville au sein de la commission d'appel d'offres de ce groupement de commandes :

Titulaire : Monsieur Christophe MAERTENS
Suppléant : Monsieur José – Manuel CASTRO

L'autorisation du conseil municipal est également sollicitée afin de permettre au Maire de signer la convention de groupement de commandes avec la MEL, les villes partenaires et les bailleurs sociaux, ainsi que les pièces relatives au marché qui sera conclu avec le futur cocontractant.

Adopté à l'unanimité

23. AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE PROJET DE SCHEMA DE COOPERATION INTERCOMMUNALE (S.D.C.I.) DU DEPARTEMENT DU NORD : FUSION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES WEPPEES AVEC LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE

Monsieur DETERPIGNY demande au Conseil municipal d'émettre son avis sur le projet de fusion envisagé entre la communauté de communes des Weppes et la Métropole Européenne de Lille, conformément à la réglementation (loi NOTRe) qui prévoit une couverture intégrale du territoire par des EPCI à fiscalité propre et la suppression des enclaves et discontinuités territoriales : dans ce cadre, le projet de fusion envisagé permettra notamment une cohérence avec l'aire urbaine et la zone d'emploi concernée.

Adopté à l'unanimité

24. MARCHÉ DE PRESTATIONS DE SERVICE : CONTRAT D'EXPLOITATION DES EQUIPEMENTS DE CHAUFFAGE, DE VENTILATION, DE V.M.C., DE PRODUCTION D'EAU CHAUDE SANITAIRE ET DE TRAITEMENT D'EAU DES BATIMENTS COMMUNAUX ET DU C.C.A.S. : AUTORISATION DE SIGNATURE DU CONTRAT AVEC LA SOCIETE ATTRIBUTAIRE

Monsieur ROUSSEL propose au conseil municipal d'autoriser le Maire à signer le marché de prestations d'exploitation des installations de chauffage, de ventilation, de production d'eau chaude sanitaire et de traitement d'eau, avec la société Dalkia, qui a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse aux termes de l'examen de la commission d'appel d'offres du 27 octobre 2015.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser le Maire à signer les pièces du marché avec cette société d'un montant annuel (base juin 2015) réputé à 328 434.62 euros HT pour la ville (88 851.79 euros HT pour le CCAS), pour une durée de 5 années.

Adopté à l'unanimité

25. MARCHÉ DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA CONSTRUCTION D'UNE EXTENSION A L'ECOLE LA FONTAINE : PASSATION D'UN AVENANT

Monsieur ROUSSEL demande au conseil municipal d'autoriser le Maire à signer un avenant au marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une extension de l'école la Fontaine, autorisé par délibération du 30 avril 2014.

Conformément à la réglementation applicable aux marchés publics, il convient en effet de signer un avenant, afin d'arrêter l'estimation définitive des travaux à 464 847.12 € HT et le forfait définitif de rémunération du groupement de maîtrise d'œuvre (FTA, mandataire, et PELA, co-traitant) à 35 680.57€ HT (soit 7.68% du montant des travaux).

Adopté à l'unanimité

QUESTIONS ORALES

Madame MASQUELIER souhaite savoir si les arbres abattus durant les travaux de réfection du parking de la rue Chatelet seront remplacés, et quelles actions seront menées par la Ville dans le cadre de l'Agenda 21.

Madame le Maire indique que les travaux ont été réalisés sur un terrain communautaire, sur lequel 6 arbres (tilleuls et platanes âgés) ont effectivement été abattus. Ainsi en remplacement, 6 arbres (érables) de petite croissance seront replantés rue Chatelet, et 6 tilleuls seront replantés sur le parking. Ces travaux vont débuter début janvier. Concernant l'Agenda 21, la majorité a souhaité renforcer particulièrement les axes de la santé, de la démocratie participative et le sport, qui étaient peu développés jusqu'alors.

Madame le Maire donne lecture de l'ensemble des activités déjà menées par la majorité dans le cadre de l'Agenda 21, en 2014 et 2015, qui sont nombreuses et s'inscrivent dans les thématiques suivantes : lutte contre le changement climatique, préservation de l'environnement, développement des solidarités sociales, renforcement de la cohésion urbaine et soutien au développement éco-citoyen.

Madame CONSEIL demande des précisions sur les travaux de rénovation du commissariat de police, et notamment sur le coût engendré pour la commune de Loos.

Monsieur FORNACIARI répond qu'il était du devoir des élus d'agir pour répondre aux besoins de la population et des policiers, notamment en termes de sauvegarde du bâtiment et d'amélioration des conditions d'accueil de la population.

Madame le Maire ajoute que la Ville a mis à disposition quelques-uns de ses fonctionnaires pour donner de la décence à la façade du commissariat, mais n'a pas vocation à rénover l'ensemble du bâtiment, dont l'intérieur reste à la charge de l'Etat. Elle indique qu'au-delà de la façade c'est la pérennisation de l'antenne loossoise du commissariat de Lomme qui était en danger, aussi la Ville a œuvré pour le bien public pour un coût modique de 2 000 € de peinture, d'heures de travail d'agents municipaux et de location d'un échafaudage. Le Préfet et le commissaire divisionnaire sont ravis des travaux effectués et les nouveaux locaux seront inaugurés le 15 décembre, à 18 heures.

Monsieur MUNRO s'interroge sur la position adoptée par la Ville en matière d'accueil des réfugiés Syriens.

Madame le Maire répond que la Ville de Loos accueille une famille Syrienne sur son territoire : cette famille est accompagnée dans ses démarches d'intégration. Les familles qui souhaiteraient habiter Loos, seront accueillies mais il n'y aura pas d'organisation d'arrivées massives car la Ville fait déjà un effort considérable en faveur des populations migrantes qui vivent sur le parking de la prison. Madame le Maire ajoute que la Ville accueille nouvellement les Restos du cœur et le Secours populaire. De manière générale, en termes de solidarité, Madame le Maire indique que tout ne peut pas venir des collectivités mais que l'effort doit être mené également à titre individuel et associatif.

Monsieur MUNRO demande des explications sur la rédaction d'un arrêté municipal prononçant une interdiction temporaire d'affichage sur les colonnes Morris. Il souhaiterait disposer de panneaux consacrés respectivement à l'affichage associatif, à l'affichage d'expression et à l'affichage libre.

Monsieur FORNACIARI rappelle que l'interdiction d'affichage visait à promouvoir, pour un temps déterminé, au mois de septembre 2015, « la fête de la vie » dédiée à la prévention des addictions. Il souhaiterait que les élus d'opposition réfléchissent sur les enjeux du vivre ensemble, sans polémique.

Madame le Maire indique que la Ville poursuivait ainsi un enjeu de santé publique, la restriction d'affichage a été limitée dans le temps et dans l'espace. Il est cependant envisageable, à l'avenir, de réfléchir entre les différents groupes composant le conseil municipal à l'hypothèse d'un espace d'affichage respectivement réparti entre les associations, les partis politiques, et la communication institutionnelle consacrée à l'art et la culture notamment.

L'ordre du jour étant épuisé, et aucune question supplémentaire n'étant posée, Madame le Maire lève la séance à 22h00.

Le secrétaire de séance,

Armand FORNACIARI

Le Maire,

Anne VOITURIEZ